

OREFQ info

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES QUALIFICATIONS DE LORRAINE

Sommaire

Édito **1**

Dossier **2 à 12**

Les sous-traitants de la sidérurgie
mosellane en 2009 à travers
quelques statistiques publiques

OREFQ
Centre d'Affaires Libération
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy
Tél : 03 83 98 37 37
Fax : 03 83 98 98 78
E-mail : contact@orefq.fr
Site : www.orefq.fr

Directeur de la publication :
Catherine FILPA

Permanents de l'OREFQ :
Pascal BAUGER
Catherine FILPA
Fabienne JIMENEZ
René KRATZ
Alexandre PARMENT
Angélique PEPIN-VIADER
Ousmane SOW

Conception : Phonem Communication Nancy
Imprimerie : Saint-Jacques (Lunéville)
Dépôt légal : Décembre 2009 - ISSN 1240-1951

édito

Au cours du second semestre 2009, l'OREFQ a initié un diagnostic précis de l'emploi dans les établissements sous-traitants de la sidérurgie et d'ArcelorMittal en Moselle, sous l'égide d'un comité de pilotage composé de représentants de la Préfecture de la Moselle, de la DDTEFP de la Moselle, de la DRIRE, du Conseil Régional de Lorraine, de l'IUMM, de l'ARACT et de l'AFPA.

La présente publication est une première étape de ce diagnostic. Elle fournit des données de cadrage sur les sous-traitants des établissements de la sidérurgie et d'ArcelorMittal en Moselle à partir de l'exploitation de statistiques publiques (SIRENE, ASSEDIC, DADS). Elle fait également un premier bilan des conséquences de la crise économique sur ces sous-traitants à partir d'informations fournies par la DDTEFP de Moselle.

Ce diagnostic se poursuivra au premier trimestre 2010 et doit donner lieu à une analyse plus fine croisant ces données de cadrage avec d'autres informations collectées au cours d'entretiens de terrain et d'une enquête par questionnaire.

Les sous-traitants de la sidérurgie mosellane en 2009 à travers quelques statistiques publiques

Ces dernières années, le secteur de la sidérurgie en France et en Europe a été marqué par des restructurations et des changements de périmètres des activités en lien avec la recherche de compétitivité. Dans ce contexte, en janvier 2008, la principale entreprise de l'industrie sidérurgique lorraine – ArcelorMittal – a annoncé la réorganisation de son site de Gandrange et la suppression de 595 emplois¹ malgré un bénéfice record de plus de dix milliards d'euros en 2007². Environ 140 de ces suppressions devaient être gérées par des mesures d'âge alors que 200 autres salariés devaient rejoindre le site de Florange et 150 les sites luxembourgeois³.

La promesse faite par Lakshmi Mittal en avril 2008 de pérenniser le site de Florange afin de « limiter la lourde casse sociale⁴ » liée à la fermeture de Gandrange s'est cependant très vite trouvée confrontée à la crise qui a frappé l'économie mondiale fin 2008. Ainsi, dès novembre, le numéro un mondial de l'acier annonçait qu'il réduisait sa production de 30% pour faire face à la baisse de la demande d'acier⁵ et en avril 2009 « une nouvelle adaptation des installations à une conjoncture déprimée » projetait l'arrêt temporaire de quatre hauts fourneaux, dont celui de Florange, en plus des treize (sur vingt-cinq) déjà à l'arrêt en Europe⁶.

Plus généralement, au-delà du seul cas d'ArcelorMittal, c'est toute la sidérurgie mosellane et lorraine qui souffre de prix peu concurrentiels – notamment face à ses concurrents russes et chinois – et de la nécessité de réduire sa production. Ainsi, à l'instar de l'ensemble de la sidérurgie française qui a vu sa production baisser de plus de 40% sur les deux premiers mois de l'année 2009 par rapport à la période correspondante de 2008⁷, certains établissements sidérurgiques mosellans ont mis en œuvre des mesures (arrêts d'outils de production, réduction des stocks, réduction des coûts fixes, chômage partiel ou activité partielle de longue durée, etc.) pour faire face à la crise économique.

Ces transformations ne sont pas sans poser des problèmes sociaux, en raison des pertes d'emplois directs mais aussi indirects qui les accompagnent. En effet, si l'activité de l'ensemble des établissements sidérurgiques et de fabrication des produits métalliques risque d'être affectée par la crise économique, c'est aussi l'impact sur l'activité et l'emploi de leurs sous-traitants, incertain et méconnu, qui préoccupe aujourd'hui les pouvoirs publics.

- 1 Bertrand Bissuel, « Le sidérurgiste ArcelorMittal supprime 595 emplois en Moselle », *Le Monde*, 15 janvier 2008.
- 2 *Le Républicain Lorrain*, 14 février 2008.
- 3 *Le Républicain Lorrain*, 17 janvier 2008.
- 4 *Le Républicain Lorrain*, 9 avril 2008.
- 5 *Le Républicain Lorrain*, 6 novembre 2008.
- 6 *Le Républicain Lorrain*, 8 avril 2009.
- 7 Voir le *Bulletin trimestriel de la Fédération Française de l'Acier*, n° 3, avril 2009.

Un diagnostic pour mieux connaître les sous-traitants de la sidérurgie mosellane

Dès les premières annonces, une forte mobilisation des acteurs lorrains a été constatée, et dans le contexte lié à la crise actuelle et aux fermetures annoncées par le groupe ArcelorMittal, l'État et la Région Lorraine, associés à la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle ont souhaité accompagner les sous-traitants de la sidérurgie dans leur stratégie de maintien, développement ou réorientation des activités. Ainsi, l'opération collective « Sous-traitance sidérurgie », lancée dès le printemps 2008, visait à améliorer la compétitivité et le développement des sous-traitants de la sidérurgie. Concomitamment, le Préfet de Région a souhaité confier à l'OREFQ le soin d'effectuer un diagnostic précis pour « mieux connaître les sous-traitants de l'industrie sidérurgique⁸ » afin que l'État et la Région puissent leur proposer un accompagnement en matière d'emploi, de formation et de qualification.

La définition de la sous-traitance retenue dans le cadre de ce diagnostic est celle de la sous-traitance industrielle généralement admise de l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Elle désigne « les opérations concernant pour un cycle de production déterminé une ou plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance du produit, dont une entreprise, dite donneur d'ordres, confie la réalisation à une entreprise, dite sous-traitant ou preneur d'ordres, tenue de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques que ce donneur d'ordres arrête en dernier ressort⁹ ».

Sur les onze établissements que compte aujourd'hui l'industrie sidérurgique¹⁰ lorraine, neuf sont situés en Moselle (Tableau 1). Cinq d'entre eux se trouvent dans les vallées de la Fensch et de l'Orne (ArcelorMittal à Gandrange et Florange, Ascométal à Hagondange et Corus Rail à Hayange) et concentraient 5 914 des 5 989 salariés de la sidérurgie mosellane, soit la quasi totalité (98,7%) des effectifs du secteur en 2007.

8 Compte rendu du comité de pilotage du diagnostic du 03 juin 2009.

9 Cité par Claude Altersohn, *La sous-traitance à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 29

10 Le secteur de la sidérurgie relève du code 2410Z de la Nomenclature d'Activités Française (NAF 2008) et comprend « des activités telles que la réduction directe du minerai de fer, la production de fontes brutes sous forme fondue ou solide, la conversion de fontes brutes en acier, la fabrication de ferroalliages et la fabrication de produits en acier ».

Par ailleurs, débordant largement du seul secteur de la sidérurgie (Tableau 2), le groupe ArcelorMittal est également présent, entre autres, dans les secteurs du découpage et de l'emboutissage avec ArcelorMittal Autoprocessing à Woippy qui tient « *un rôle d'interface technique (refendage, découpe) et commerciale entre le client final de l'automobile et les grandes usines ArcelorMittal* ¹¹ », de la recherche et du développement avec ArcelorMittal Research à Maizières-lès-Metz dont « *le cœur de métier consiste à produire des résultats de recherche afin d'améliorer les processus de fabrication de l'acier dédié à l'automobile et au packaging* ¹² » ou encore dans les activités immobilières avec ArcelorMittal Real Estate à Hayange qui a pour compétences « *la valorisation des sites industriels avant cession, la dépollution des sols, la maîtrise d'œuvre de locaux industriels, commerciaux ou administratifs pour elle-même ou pour d'autres sociétés du groupe, la gestion de sociétés en vue de la radiation au registre du commerce, ou encore la gestion de participations non stratégiques* ¹³ ».

Une démarche de diagnostic en deux temps

Le diagnostic a pour objectif de mieux connaître les sous-traitants de la sidérurgie mosellane. Mais où s'arrête le périmètre des entreprises sous-traitantes ? A partir de quel chiffre d'affaires lié à tel donneur d'ordres faut-il intégrer le sous-traitant dans le champ du diagnostic ? C'est le comité de pilotage composé de la DDTEFP de Moselle, de la DRTEFP, du Conseil Régional de Lorraine, de la Préfecture de département, de l'UIMM, de la DRIRE, de l'ARACT, de l'AFPA et de l'OREFQ¹⁴, qui a décidé de limiter le champ du diagnostic aux sous-traitants liés pour une part « importante » de leur chiffre d'affaires aux quatre principaux établissements donneurs d'ordre du secteur 2410Z (lesquels occupent 98,7% des salariés du secteur), à savoir ArcelorMittal Gandrange et Florange ainsi que leurs filiales, Corus Rail et Ascométal.

¹¹ Entretien avec la direction d'ArcelorMittal Autoprocessing le 30/09/2009.

¹² Entretien avec la direction d'ArcelorMittal Maizières Research le 04/09/2009.

¹³ Entretien avec la direction d'ArcelorMittal Real Estate le 22/07/2009.

¹⁴ Déroulé des sigles :

DDTEFP : direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

DRTEFP : direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

UIMM : union des industries et métiers de la métallurgie

DRIRE : direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

ARACT : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail.

AFPA : association nationale pour la formation professionnelle des adultes

OREFQ : observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications.

Tableau 1 :
Établissements de la sidérurgie (2410Z) en Moselle en 2007

Raison sociale	Établissements	Commune	Effectif
Métalor	1	Bertrange	3
Eifeler France	1	Creutzwald	11
FWS	1	Ennery	13
ArcelorMittal Florange	2	Florange	3 757
ArcelorMittal Gandrange	1	Gandrange	998
Ascométal	1	Hagondange	703
Corus Rail	1	Hayange	456
Exma Négoce	1	Yutz	48
Total	9		5 989

Source : Assedic 2007. Réalisation : OREFQ.

Tableau 2 :
Les établissements ArcelorMittal en Moselle en 2009

Raison sociale	Commune	Secteur d'activités	Code APE
ArcelorMittal Atlantique et Lorraine	Florange	Sidérurgie	2410Z
ArcelorMittal Packaging	Florange	Sidérurgie	2410Z
ArcelorMittal Gandrange	Gandrange	Sidérurgie	2410Z
ArcelorMittal Autoprocessing	Woippy	Découpage, emboutissage	2550B
ArcelorMittal Profil	Yutz	Commerce de gros de minerais et métaux	4672Z
Gepor	Illange	Manutention non portuaire	5224B
ArcelorMittal Real Estate	Hayange	Activités des marchands de biens immobiliers	6810Z
H & E (Hommes et emploi)	Rombas	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	7022Z
ArcelorMittal Maizières Research	Maizières-lès-Metz	Recherche-développement en autres sciences physiques	7219Z

Réalisation : OREFQ

La démarche de diagnostic prévoit deux étapes. La première consiste à rechercher les données de cadrage statistique portant sur les établissements sous-traitants des grands donneurs d'ordre sélectionnés ; la seconde, à mener une enquête directe auprès des établissements sous-traitants lorrains.

Pour la première phase de travail, les contacts noués avec les donneurs d'ordres ont permis de constituer un fichier des entreprises sous-traitantes directement impactées par les restructurations. Ce fichier, qui est probablement loin d'être exhaustif, s'avère assez hétérogène puisque 137 secteurs d'activité économique y sont représentés (sur les 732 que compte la nomenclature d'activités française). Il comporte 299 établissements sous-traitants implantés en Lorraine, 111 implantés en France mais dans une autre région, et 24 implantés à l'étranger, essentiellement en Allemagne, au Luxembourg et en Belgique, soit un total de 434 établissements sous-traitants.

Un certain nombre d'informations ont été collectées à partir des raisons sociales des établissements dans le fichier SIRENE. Des demandes de fourniture de données concernant exclusivement les établissements lorrains ont ensuite été effectuées auprès de l'INSEE et de la DRTEFP. Il s'agissait de rassembler respectivement les informations de source DADS et Assedic.

Le présent bulletin vise à restituer les informations de cadrage sur les établissements productifs et l'emploi, sachant que l'on se base sur un total de 266 établissements présents dans la source DADS 2007, soit 89% des 299 établissements lorrains figurant dans le fichier consolidé, et sur un total de 254 établissements lorrains présents dans la source Assedic pour 2007 et 2008, soit 85% du total du fichier consolidé (Encadré n° 1).

S'agissant des effectifs, le tableau 3 détaille les différents totaux auxquels on parvient selon la source utilisée. La différence d'effectifs salariés en 2007 qui peut être observée entre les Assedic, 11 392 salariés, et les DADS, 14 380 appariements emplois/salariés, tient à la méthode d'observation : les Assedic produisent une photographie au 31 décembre de l'année considérée, alors que les DADS comptabilisent tous les couples postes/établissement rencontrés tout au long de l'année. Par exemple, si un établissement recrute des saisonniers durant l'été, ceux-ci apparaîtront dans les DADS mais pas dans les Assedic au 31 décembre de l'année (si ces travailleurs ont quitté l'établissement à cette date d'observation).

Encadré n° 1 :

Tableau récapitulatif des données chiffrées de base

Les données chiffrées ont été rassemblées à partir des informations transmises par les donneurs d'ordre sur les sous-traitants industriels avec lesquels ils travaillaient. La qualité des informations est toutefois très inégale du fait de l'interprétation de la notion de sous-traitance que peuvent avoir les uns et les autres et cela, malgré la définition donnée dans le cahier des charges et expliquée lors d'entretiens avec des représentants des directions des établissements donneurs d'ordre. Pour considérer que l'entreprise sous-traitante était susceptible d'être impactée par les restructurations en cours, la direction d'Ascométal a par exemple retenu un seuil minimum de contrat à 80 000 € par an. De même, on ne trouve que 158 établissements sur les 850 sous-traitants d'Arcelor Mittal évoqués à un moment donné. Au final, le fichier utilisé pour le diagnostic comporte 464 établissements sous-traitants (hors établissements étrangers) identifiés par les industriels donneurs d'ordre eux-mêmes, comme susceptibles d'être touchés par les restructurations.

L'OREFQ a ensuite procédé au regroupement des statistiques disponibles. A partir des raisons sociales des établissements, une recherche dans le fichier SIRENE (Encadré n° 3) a permis de collecter le numéro de SIRET, le secteur d'activité, la taille de l'établissement, la commune d'implantation, la situation actuelle : actif/fermé, etc.). Cependant, grâce au fichier SIRENE, sur la totalité des 464 établissements de départ, on s'est aperçu que certains avaient cessé leurs activités. Le fichier consolidé à partir de SIRENE compte 410 établissements actifs, dont 299 situés en Lorraine.

Puis, les informations sur l'emploi ont été recherchées :
 - l'INSEE Lorraine a fourni les données sur les déclarations annuelles des données sociales (DADS de l'année 2007, dernières disponibles) portant exclusivement sur les établissements lorrains. 266 établissements (89% du fichier consolidé) sont présents dans cette source.
 - La DRTEFP a pour sa part transmis les informations de source ASSÉDIC. On y retrouve 254 établissements sous-traitants pour les années 2007 et 2008 (Tableaux 3 et 4)

Déroulé des sigles de l'encart n° 1 :

SIRENE : système informatique du répertoire des entreprises et établissements.

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques.

Assedic : association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

Tableau 3 :
Nombre d'établissements sous-traitants selon la source

Sources	France (hors Lorraine)	Lorraine (hors Moselle)	Moselle (hors ZE Thionville)	ZE Thionville	Total
Donneurs d'ordre (fichier de départ)	111	61	95	197	464
Donneurs d'ordre (fichier consolidé : SIRENE)	111	49	80	170	410
ASSEDIC	-	39	67	148	254
DADS	-	47	74	145	266

Source : Assedic 2007 et INSEE, DADS 2007 et SIRENE 2009

Tableau 4 :
Répartition des établissements sous-traitants lorrains selon la taille (par tranches d'effectif)

Tranches d'effectif	Lorraine	%	Moselle	%	ZE Thionville	%
Moins de 10	75	25	65	22	47	16
10 à 49	137	46	113	38	80	27
50 à 199	62	21	54	18	29	10
200 et plus	16	5	11	4	8	3
Non précisé	9	3	7	2	6	2
Total	299	100	250	84	170	57

Source : INSEE, SIRENE 2009

Tableau 4bis :
Effectifs des établissements sous-traitants lorrains selon la source en 2007

	Lorraine (hors Moselle)	Moselle (hors ZE Thionville)	ZE Thionville	Total Lorraine
ASSEDIC	1 518	3 544	6 292	11 354
DADS	2 651	3 891	8 077	14 619

Source : Assedic 2007 et INSEE, DADS 2007

Forte concentration des établissements sous-traitants dans la zone d'emploi de Thionville

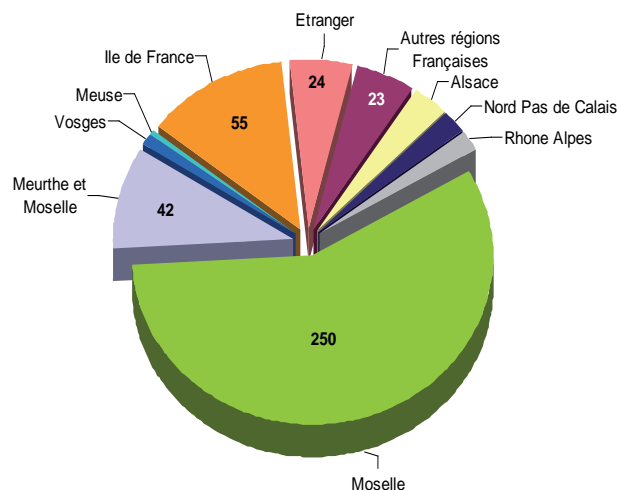
250 des 434 établissements sous-traitants de la sidérurgie et d'ArcelorMittal sont implantés en Moselle (58% du total des établissements). Et à elle seule, avec 170 établissements, la zone d'emploi de Thionville concentre 68% des établissements mosellans (Tableau 5, graphique 1 et carte).

Tableau 5 :
Répartition des établissements sous-traitants lorrains par zones d'emploi en 2009

Département	Zone d'emploi	Total
Moselle	Thionville	170
	Metz	64
	Bassin-Houiller	15
	Sarreguemines	1
	Nancy	22
Meurthe et Moselle	Longwy	11
	Briey	6
	Lunéville	1
	Toul	2
Vosges	Vosges-de-l'Ouest	2
	Épinal	2
Meuse	Commercy	3
Total		299

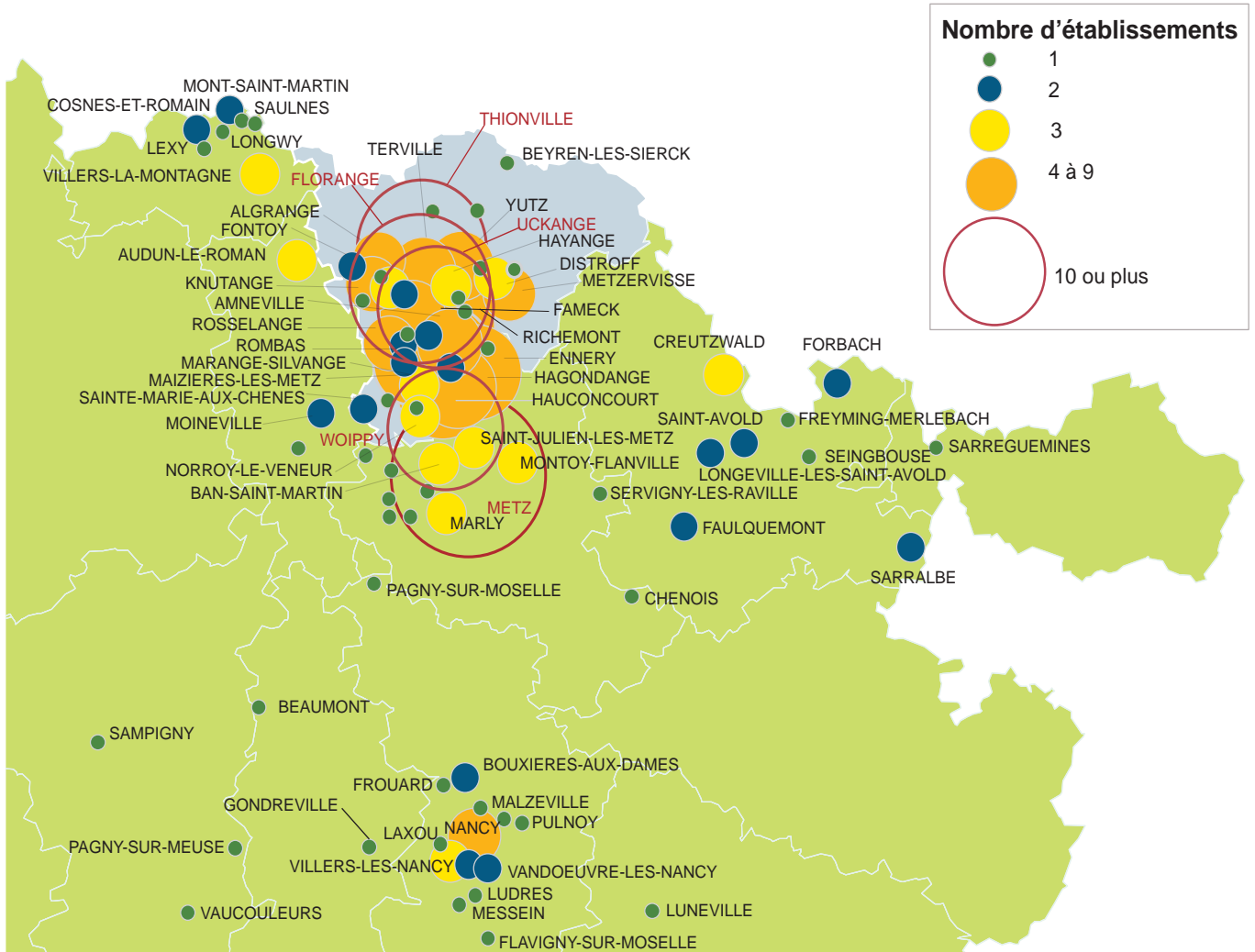
Source : Fichier OREFQ consolidé.

Graphique 1 :
Répartition géographique des établissements sous-traitants en 2009



Source : Fichier OREFQ consolidé.

Carte 1 : Répartition géographique des établissements sous-traitants lorrains en 2009



Remarque : 4 établissements implantés dans le département des Vosges ne figurent pas sur cette carte
 Source : Fichier OREFQ consolidé.

Un tissu de PME à forte dominante industrielle

Près de la moitié des établissements lorrains (49%) appartiennent au secteur des industries manufacturières : mécanique industrielle, installation de structures métalliques, travaux d'installation électrique, réparation de machines et d'équipements mécaniques, réparation d'équipements électriques, réparation d'ouvrages en métaux, fabrication de produits réfractaires, etc. (Tableau 6).

Des secteurs mobilisés en Moselle sont également sollicités ailleurs, en Lorraine ou en France. Plus généralement, la différence entre le nombre de secteurs sollicités en Moselle et ceux sollicités en Lorraine ou en France signifie que certaines activités doivent être recherchées hors du département (et *a fortiori* hors de la zone d'emploi de Thionville). Soit parce qu'elles n'existent pas dans le département, soit parce que les compétences y sont insuffisantes, soit encore pour des raisons de coûts, plus concurrentiels ailleurs. C'est le cas, par exemple, des secteurs de l'hébergement et de la restauration ou des télécommunications qui ne sont pas présents en Lorraine

mais en Ile-de-France ; c'est le cas aussi pour un tiers des établissements (9 sur 28) relevant du secteur des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que pour la moitié des établissements (1 sur 5) du secteur des activités financières et d'assurance qui sont implantés en Ile-de-France.

Il n'existe pas en France de définition officielle unique de la catégorie des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Dans la plupart des analyses socioéconomiques, on considère habituellement que la PME est une entreprise indépendante (elle n'appartient pas à un groupe), qu'elle emploie moins de 250 personnes et que son chiffre d'affaires annuel est inférieur à 50 millions d'euros. A la lecture de la seule information dont nous disposons – la répartition par tranches de salariés – on peut observer que 92% des sous-traitants lorrains des établissements de la sidérurgie et d'ArcelorMittal comptent moins de 200 salariés (trois quarts en comptent moins de 50) et avancer que la sous-traitance des donneurs d'ordres s'appuie fortement sur les PME locales. Les Très Petites Entreprises (TPE) représentent 29% des établissements sous-traitants (Graphique 2).

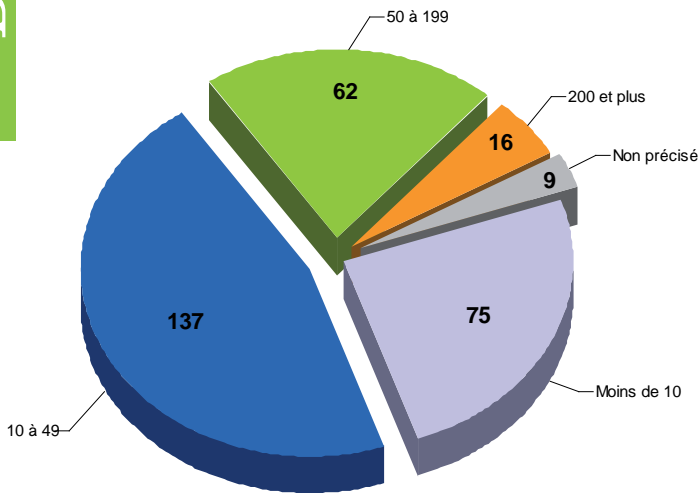
Tableau 6 :

Répartition des établissements sous-traitants par secteurs d'activités en 2009

Secteurs d'activités (NAF 732)	Nombre d'établissements par secteurs			
	France	Lorraine	Moselle	ZE Thionville
Mécanique industrielle	40	40	32	29
Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	21	21	20	19
Commerce de gros, de fournitures et équipements industriels divers	17	8	5	4
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	16	12	10	6
Ingénierie, études techniques	14	11	8	4
Réparation de machines et équipements mécaniques	12	10	10	5
Réparation d'équipements électriques	12	8	4	4
Réparation d'ouvrages en métaux	9	8	8	5
Récupération de déchets triés	9	4	4	3
Nettoyage courant des bâtiments	7	5	5	3
Autres travaux spécialisés de construction	6	4	2	2
Activités des sièges sociaux	6	1	1	-
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	5	5	5	5
Activités des agences de travail temporaire	5	4	4	3
Manutention non portuaire	5	4	4	3
Analyses, essais et inspections techniques	5	4	4	2
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	5	4	4	2
Captage, traitement et distribution d'eau	5	4	3	2
Collecte et traitement des eaux usées	5	3	2	1
Location d'autres machines, équipements et biens matériels	5	3	3	1
Activités des sociétés holding	5	1	1	-
Fabrication de produits réfractaires	5	2	2	-
Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	4	4	4	4
Travaux de montage de structures métalliques	4	3	3	3
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	4	1	1	1
Autres secteurs	179	125	101	59
Nombre total d'établissements	410	299	250	170
Nombre total de secteurs représentés	137	112	103	73

Source : Fichier OREFQ consolidé.

Graphique 2 :
Répartition par tranches de salariés des établissements sous-traitants lorrains en 2009



Source : INSEE, SIRENE 2009. Réalisation : OREFQ

Trois emplois sur cinq sont occupés par des ouvriers

Pour les établissements sous-traitants entrant dans le champ du diagnostic, on dénombre environ 14 600 emplois durant l'année 2007 selon la DADS. Toutefois, en raison du secret statistique appliqué lorsque les effectifs sont trop petits pour certaines catégories, l'analyse des emplois par catégories socioprofessionnelles ne porte que sur 13 850 postes.

Les ouvriers qualifiés de type industriel constituent la principale catégorie socioprofessionnelle chez les sous-traitants de la sidérurgie, mais avec plus de 10%, la part des emplois dits «non qualifiés» demeure encore importante. Toutes catégories confondues les ouvriers représentent 55% des emplois des sous-traitants lorrains, 57% en Moselle et 60% dans la zone d'emploi de Thionville, soit trois emplois sur cinq.

Au sein de la population ouvrière, les professions qui sont les plus fréquentes chez les sous-traitants lorrains sont les suivants (effectif entre parenthèses) :

- Conducteurs routiers ou grands routiers (698)
- Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels (523)
- Maçons qualifiés (333)
- Autres ouvriers qualifiés des travaux publics (286)
- Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie et de la plasturgie (267)
- Autres opérateurs et ouvriers qualifiés (dont métallurgie) (243)
- Ouvriers qualifiés divers de type industriel (236)

Parmi les professions intermédiaires, les techniciens et les contremaîtres, agents de maîtrise (techniciens tertiaires et maîtrise administrative exclus) totalisent respectivement 12% et 7%, que ce soit en Lorraine ou dans la zone d'emploi de Thionville. Enfin, l'encadrement administratif, technique ou commercial des établissements occupe 11% des emplois des établissements sous-traitants lorrains, 10% de ceux de Moselle et 9 % dans ceux de la zone d'emploi de Thionville (Tableau 7).

Tableau 7 :
Les catégories socioprofessionnelles présentes dans les établissements sous-traitants lorrains en 2007

Ensemble des Catégories Socioprofessionnelles	Lorraine	Moselle	ZE Thionville
Ouvriers qualifiés de type industriel	24,2	23,2	25,7
Techniciens	12,2	12,0	11,9
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	7,9	6,4	5,7
Ouvriers qualifiés de type artisanal	7,9	9,3	9,4
Chauffeurs	7,7	8,3	9,5
Ouvriers non qualifiés de type industriel	6,6	6,4	8,0
Employés administratifs d'entreprises	6,6	6,8	6,2
Contremaîtres, agents de maîtrise	6,5	6,2	6,7
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	6,4	5,8	4,1
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	4,4	5,1	5,2
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	4,1	4,9	2,4
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	3,5	3,4	3,1
Employés de commerce	0,6	0,7	0,6
Chefs d'entreprises industrielles ou commerciales de 10 salariés et plus	0,5	0,5	0,5
Agents de surveillance	0,3	0,4	0,5
Instituteurs et assimilés	0,3	0,3	0,1
Personnels des services directs aux particuliers	0,2	0,2	0,3
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	0,1	0,1	0,2
Total	13 854	11 369	7 573

Source : INSEE, DADS 2007. Réalisation : OREFQ

Des effectifs plus âgés et moins féminisés dans les établissements sous-traitants de la zone d'emploi de Thionville.

Les DADS, qui couvrent 266 établissements des 299 établissements sous-traitants lorrains, permettent de recenser 14 619 salariés en Lorraine, 11 968 en Moselle et 8 077 dans la zone d'emploi de Thionville. Si la part des salariés âgés de moins de 30 ans au sein des établissements sous-traitants du secteur de la sidérurgie et d'ArcelorMittal est sensiblement identique en Lorraine (21%), en Moselle (22%) et dans la zone d'emploi de Thionville (21%), il en va différemment pour ceux âgés de 50 ans et plus. En effet, ceux-ci représentent 27% des salariés à l'échelon lorrain, 28% à l'échelon mosellan mais 30% dans la zone d'emploi de Thionville. Par ailleurs, dans cette zone, la part des femmes est plus faible (12%) qu'en Moselle (15%) ou en Lorraine (16%) (Tableau 8 et Graphiques 3, 3bis et 3ter).

Tableau 8 :
Les emplois dans les établissements sous-traitants lorrains en 2007

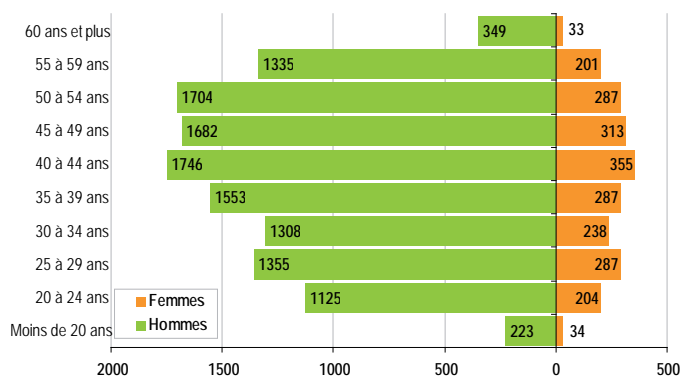
	Lorraine	Moselle	Zone d'emploi de Thionville
Nombre d'établissements présents dans la source	266	219	145
Nombre de postes non annexes	14 619	11 968	8 077
Part des hommes (%)	84,7	85,4	87,7

Source : INSEE, DADS 2007, postes non annexes des établissements sous-traitants figurant dans le fichier consolidé par l'OREFQ.

Les sous-traitants des établissements mosellans de la sidérurgie et d'ArcelorMittal fortement affectés par la crise en 2009

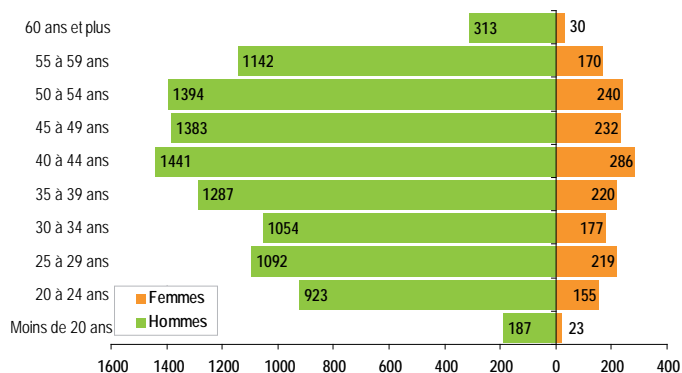
La source Assedic, qui permet de recenser les salariés des établissements sous-traitants, met en évidence une très forte stabilité de leurs effectifs entre 2007 (11 392) et 2008 (11 411). En effet, ceux-ci ont stagné pour 17% des établissements ou faiblement varié (diminution ou augmentation de 1 à 4 salariés) pour 61% d'entre eux entre ces deux années (Tableau 9). Sept établissements (dont six mosellans), soit 3%, ont perdu de 20 à 41 salariés ; les établissements mosellans affectés par ces baisses concernent deux agences de travail temporaire, un établissement spécialisé dans le traitement et l'élimination des déchets, un autre spécialisé dans les activités de sécurité et deux établissements du secteur des transports et de la logistique, l'un spécialisé dans la maintenance non portuaire, l'autre affrétant et organisant les transports.

Graphique 3 :
Répartition par tranches d'âge et par sexe des salariés des établissements sous-traitants lorrains en 2007



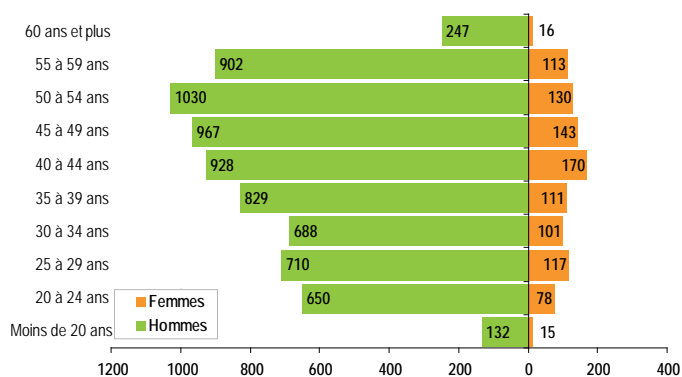
Source : INSEE, DADS 2007. Réalisation : OREFQ

Graphique 3bis :
Répartition par tranches d'âge et par sexe des salariés des établissements sous-traitants mosellans en 2007



Source : DADS 2007. Réalisation : OREFQ

Graphique 3ter :
Répartition par tranches d'âge et par sexe des salariés des établissements sous-traitants de la zone d'emploi de Thionville en 2007



Source : INSEE, DADS 2007. Réalisation : OREFQ

Les données Assedic permettent d'affirmer que, globalement, les établissements sous-traitants figurant dans le fichier consolidé par l'OREFQ n'ont pas perdu d'emplois entre 2007 et 2008. Même si à l'échelle individuelle des établissements, on observe des pertes importantes pour certains d'entre eux, celles-ci sont compensées par le développement d'autres sociétés.

Tableau 9 : **Évolution des effectifs dans les établissements sous-traitants entre 2007 et 2008**

Evolution des effectifs 2007/2008	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
Perte de 20 salariés et plus	7	-216
Perte de 10 à 19 salariés	9	-124
Perte de 5 à 9 salariés	12	-81
Perte de 1 à 4 salariés	83	-155
Stagnation	43	0
Croissance de 1 à 4 salariés	71	150
Croissance de 5 à 9 salariés	12	82
Croissance de 10 à 19 salariés	11	144
Croissance de 20 salariés et plus	6	219
Total	254	19

Source : Assedic 2007-2008. Réalisation : OREFQ.

Toutefois, la crise qui a frappé l'économie mondiale fin 2008 a fortement perturbé l'activité des établissements sidérurgiques mosellans et celle de ses sous-traitants. En 2009, la quasi-totalité des établissements d'ArcelorMittal ont engagé des restructurations, notamment des plans de départ volontaire concernant environ 450 personnes.

Par ailleurs, parmi les 250 établissements sous-traitants mosellans, 37 ont entamé une procédure de licenciements de moins de 10 salariés en 2009 et ont d'ores et déjà procédé à 163 licenciements (sur un total de plus de 2 200 licenciements touchant près d'un millier d'établissements mosellans au 30/11/2009). Parmi ces 37 établissements, 4 sont en redressement judiciaire, 2 sont en liquidation judiciaire. Enfin, 6 autres établissements ont entamé une procédure de licenciement de 10 salariés ou plus et envisagent 136 licenciements. Deux sont en liquidation judiciaire.

La Lorraine n'est pas à l'abri de pertes d'emploi supplémentaires, si l'on considère maintenant les demandes d'autorisation de chômage partiel et d'activité partielle de longue durée (APLD) déposées auprès de la DDTEFP de Moselle depuis le 1^{er} janvier 2009 par la totalité des donneurs d'ordre et une partie de leurs sous-traitants (Encadré n° 2). Elles laissent augurer un impact fort sur l'emploi. Ainsi, sur les 250 établissements sous-traitants mosellans relevant du diagnostic, 57, soit presque un quart, avaient également déposé au moins une demande de chômage partiel et quatre d'entre eux une demande d'APLD (Tableau 10).

Tableau 10 : **Répartition par secteurs des établissements sous-traitants ayant fait une demande de chômage partiel auprès de la DDTEFP en 2009**

Secteur d'activités (NA38)	Total
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	18
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	11
Activités de services administratifs et de soutien	8
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4
Fabrication de machines et équipements	3
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	3
Transports et entreposage	3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2
Industrie chimique	2
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	1
Construction	1
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	1
Total	57

Source : DDTEFP 57. Réalisation : OREFQ.

Encadré n° 2 :

Chômage partiel, activité partielle de longue durée et licenciement économique

Chômage partiel

Les salariés qui, tout en restant liés à leur employeur par un contrat de travail, subissent une perte de salaire imputable, soit à la fermeture temporaire de leur établissement, soit à la réduction de l'horaire habituel de travail pratiqué dans l'établissement en deçà de la durée légale de travail de 35 heures, peuvent bénéficier d'une indemnisation au titre du chômage partiel. La réduction ou la suspension temporaire de l'activité de l'entreprise doit être imputable à la conjoncture économique ou à certains événements particuliers (difficulté d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, sinistres ou intempéries de caractère exceptionnel, etc.). Lorsque le chômage partiel se prolonge au-delà de 6 semaines, les salariés dont le contrat de travail est suspendu sont considérés comme étant à la recherche d'un emploi et peuvent être admis au bénéfice de l'allocation d'aide de retour à l'emploi versée par Pôle emploi ; on parle alors de "chômage partiel total".

Activité partielle de longue durée (APLD)

Le décret du 29 avril 2009 a créé un nouveau dispositif d'indemnisation des salariés placés en chômage partiel de longue durée : l'activité partielle de longue durée (APLD). Attribuée par voie de convention entre l'État (DDTEFP) et les entreprises, cette allocation complémentaire suppose que soit reconnue une réduction d'activité en dessous de la durée légale du travail pendant une période de longue durée. La convention conclue avec l'État est de trois mois minimum, éventuellement renouvelable sans que la durée totale puisse excéder douze mois. L'employeur s'engage à verser au salarié une indemnisation au moins égale à 75% de sa rémunération brute. En contrepartie les entreprises s'engagent à garder leurs collaborateurs pendant une période équivalente au double de la durée de cette convention d'activité partielle.

Licenciement économique (de 2 à 9 salariés ou de 10 salariés et plus)

Le licenciement économique est soumis à des règles très précises. La procédure varie, et est plus ou moins lourde, selon qu'il s'agit d'une entreprise de plus ou de moins de 50 salariés et que le licenciement concerne plus ou moins de 10 personnes. Selon la loi du 18 janvier 2005, un licenciement est considéré comme économique lorsqu'il « est effectué par un employeur, pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification, refusée par le salarié d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques. » Ainsi, dans le cas d'un licenciement économique, ce sont des circonstances extérieures qui amènent l'employeur à mettre un terme à un ou plusieurs contrats de travail.

Pour la Moselle, tous secteurs d'activité confondus, sur un total recensé de 478 établissements ayant bénéficié d'au moins une autorisation de chômage partiel au 30 novembre 2009, 46% appartiennent à l'industrie. Attention toutefois à ne pas exagérer l'ampleur de la crise car les entreprises ont tendance à anticiper les risques et à prévoir les mesures de protection disponibles. On sait ainsi qu'en moyenne, pour la totalité des heures de chômage partiel autorisées en Lorraine depuis le début de l'année 2009, le taux de consommation, tous secteurs d'activité confondus, se situe à 23%¹⁵. Ce sont donc les heures effectivement payées sur la totalité de l'année 2009 qu'il conviendra de prendre en compte dans le diagnostic final.

Conclusion

Si les statistiques sont utiles pour estimer le nombre d'emplois potentiellement concernés par les restructurations et identifier les catégories socioprofessionnelles affectées, elles ne permettent pas d'apprécier les marges de manœuvre dont disposent les établissements sous-traitants pour traverser la période de crise. C'est l'enquête directe auprès des sous-traitants qui devrait nous éclairer sur ce point.

Cette seconde phase du diagnostic a débuté au 3^{ème} trimestre 2009. Tous les établissements sous-traitants figurant dans le fichier consolidé ont été destinataires d'un questionnaire d'enquête. Le faible taux de réponse à la date de fin novembre a contraint à procéder à des relances par messagerie électronique et par téléphone. La collecte est donc toujours en cours. Les résultats de cette enquête seront diffusés au début de l'année 2010. Ils ont vocation à contribuer à l'élaboration d'une politique publique de maintien de l'outil industriel dans notre région.

15 Sur les dix premiers mois de 2009, les DDTEFP de Lorraine ont autorisé 14,9 millions d'heures de chômage partiel (tous secteurs confondus) pour un montant supérieur à 49 ME. Sur le premier semestre, Plus de 235 000 salariés sont concernés par ces mesures. La Moselle reste la plus touchée (51,8% des heures autorisées) devant les Vosges (24,7%), puis la Meurthe et Moselle (17,6%) et la Meuse (5,9%).
Source : Site Internet de la DRTEFP de Lorraine.
<http://www.lorraine.travail.gouv.fr>
Voir la « Note conjoncturelle d'octobre 2009 » dans la rubrique « Publications, études et statistiques », sous rubrique « Marché du travail/chômage ».

Encadré n° 3 :

Les sources statistiques utilisées

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative qui incombe à toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, les employeurs, y compris les entreprises nationales, les administrations publiques et les collectivités locales sont tenues annuellement de communiquer aux organismes de sécurité sociale d'une part, à l'administration fiscale d'autre part, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun d'entre eux son identification, son adresse, la période et la nature de l'emploi, la qualification, le nombre d'heures salariées ainsi que le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés à l'exception des agents des organismes de l'État titulaires ou non, les services domestiques (division 95 de la NAF rév.1), et des activités extra-territoriales (division 99), les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française, mais exerçant leur activité hors de France. En revanche, les déclarations des services de l'État à caractère industriel et commercial (grandes entreprises, hôpitaux publics, etc.), de même que celles des collectivités territoriales, sont prises en compte par l'exploitation. A partir de 2002, le champ de l'application est élargi aux salariés de l'agriculture. Le champ des DADS recouvre donc l'essentiel des secteurs privés et semi-public. Deux millions d'établissements produisent cette déclaration chaque année.

Les effectifs salariés à travers la source Assedic : depuis 1968, tout établissement du secteur privé industriel et commercial doit obligatoirement s'affilier à l'Assedic (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) et cotiser à l'assurance chômage pour ses salariés, quelle que soit sa branche d'activité. En début de chaque année, les employeurs assujettis adressent à l'Assedic territorialement compétente, un Bordereau de Déclaration Annuelle (BDA) destiné à régulariser les sommes versées au cours de l'année précédente. Ce bordereau comporte une déclaration des effectifs employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée (qu'ils soient présents à cette date, absents pour congés, maladie ou maternité, en formation continue ou en chômage partiel). Ce recensement ne fait pas de distinction, ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni du statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée). Les renseignements portés sur ce bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique (département, commune), l'activité économique principale (code APE) et la taille de l'établissement.

Sont recensés le secteur privé industriel et commercial et les établissements du secteur public à caractère industriel et commercial ayant opté pour l'affiliation directe au régime du moment qu'ils comptent au moins un salarié au 31 décembre de l'année. N'est pas couvert le personnel du secteur public administratif en totalité : l'État, les collectivités territoriales ainsi que les établissements du secteur public à caractère industriel et commercial non affiliés (SNCF, Air France, RATP, La Poste, France Télécom, EDF-GDF, Charbonnages de France), les organismes publics de recherche (CNRS, INRA, ORSTOM, etc.) ; ne sont pas couverts non plus les salariés des services domestiques et ceux des ambassades, consulats et organismes internationaux.

Le Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Établissements (SIRENE) : mis en place en 1973, pour créer un numéro national d'identification des entreprises et de leurs établissements, ce répertoire informatisé géré par l'Insee, enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quels que soient leur forme juridique et leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Ce fichier recense l'intégralité des entreprises industrielles et commerciales et de leurs établissements, les artisans, les professions libérales, associations, administrations et collectivités territoriales. L'obligation administrative d'immatriculation de chaque entreprise et établissement assure l'exhaustivité de ce fichier. Les détails fournis pour chaque établissement comprennent son SIREN et son SIRET, son activité (APE), l'effectif par tranches, la date et le type de création (reprise, réactivation, création pure), le statut de l'établissement (siège ou non), le lieu d'implantation de l'établissement et de son siège, la catégorie juridique de l'établissement.

Déroulé des sigles :

Numéro SIREN : c'est le numéro d'identification de l'entreprise, qui lui est attribué lors de son inscription au répertoire SIRENE tenu par l'INSEE. Tous les établissements appartenant à une même entreprise ont le même SIREN.

Numéro SIRET : c'est un numéro composé du SIREN auquel s'ajoutent cinq chiffres complémentaires. Le SIRET permet d'identifier chaque établissement de manière individuelle.



**Observatoire Régional de l'Emploi,
de la Formation et des Qualifications**

Centre d'Affaires Libération • 4, rue de la Foucotte • 54000 Nancy

Tél. : 03 83 98 37 37 • Fax : 03 83 98 98 78

Site web : www.orefq.fr

Courriel : contact@orefq.fr